

Paiements transfrontaliers en euros: réduction des frais bancaires

2001/0174(COD) - 15/11/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Karla PEIJS (PPE-DE, NL), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement demande notamment une modification des délais pour l'application du principe de l'égalité des frais des transferts : il propose la date du 1er mars 2002 pour les paiements électroniques (au lieu du 1er janvier) et du 1er mars 2003 pour les virements transfrontaliers (au lieu du 1er janvier).